

P.M.



Exp. 100p.

B 140099

L'an mil neuf cent quatre-vingt, le vingt-huit février.  
Devant Nous, Jean-Luc LEDOUX, Notaire à la résidence de  
Tamines, Commune de Sambreville.

## ONT COMPARU:

I.-La Société Anonyme "IMMOSART S.A." dont le siège social est à Fosses-la-Ville (Sart-Saint-Laurent), Place Communale, 120, immatriculée au registre de commerce de Namur sous le numéro 41.502, constituée aux termes d'acte reçu par le Notaire soussigné en date du vingt-six septembre mil neuf cent septante-cinq, publié aux Annexes du Moniteur Belge le dix-huit octobre suivant, sous le numéro 3705-2.

Ici représentée par :

1/Monsieur Joseph DUPUIS, restaurateur, demeurant à Jemeppe-sur-Sambre, 242, route d'Éghezée;  
2/Monsieur Raymond STRAUNARD, retraité, demeurant à Charleroi: 25, boulevard Dewandre.

Administrateurs de la dite Société, nommés à ces fonctions en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le vingt-six septembre mil neuf cent septante-six, immédiatement après la constitution et publiée en même temps aux dites Annexes.

Agissant en vertu de l'article 18 des statuts de la dite Société.

II.-Monsieur DULLIER Yvon, menuisier, né à Ransart, le vingt-six mai mil neuf cent quinze, et son épouse, Madame CUVELIER Blanche-Ghislaine, sans profession, née à Heppignies, le vingt-six janvier mil neuf cent dix-sept, demeurant ensemble à Gilly, chaussée de Ransart, 336/338, résidence Futura, appartement E2.

III.-Monsieur VAN VLEMMEREN Jacques-Eugène-Antoine, boucher-charcutier, né à Ransart, le sept juin mil neuf cent vingt-six, et son épouse, Madame PIERRET Monique-Eugénie-Camille, aidante de commerce, née à Bouillon, le cinq janvier mil neuf cent trente demeurant ensemble à Ransart, 207, rue Paul Pastur.

IV.-Monsieur MAHIEU Michel-Florimond-Alphonse, employé, né à La Buissière, le cinq mai mil neuf cent vingt-sept, et son épouse Madame REVEILLON Marie-Thérèse-Ghislaine, infirmière, née à Châtelaineau, le quatre novembre mil neuf cent vingt-sept, demeurant ensemble à Jumet, 98, chaussée de Fleurus.

V.-Madame PLATEAU Yvonne-Fernande-Emilie-Ida-Camille-Ghislaine, professeur, née à Auvélais, le quinze juillet mil neuf cent vingt-deux, veuve WILLEM Robert-Joseph-Armand-Ghislain, demeurant à Auvélais, 99, rue Radache.

VI.-Madame POCHE Léona-Nathalie-Gustavine-Ghislaine, sans profession, née à Lesve, le trente et un mars mil neuf cent vingt, Veuve MARIQUE Joseph, demeurant à Presles, 14, rue Bellevue.

VII.-Madame MEURY Lucienne-Alexina, sans profession, née à Gilly, le quinze octobre mil neuf cent douze, épouse Albert FECHEROLLE, demeurant à Gilly, chaussée de Ransart, 336/338, résidence Futura, appartement A2.

VIII.-Monsieur RIGO Grégoire-Arthur, agent technique, né à Ransart, le vingt mai mil neuf cent vingt-sept, et son épouse,

PREMIER ROLE.

Madame DURANT Hélène-Jeanne, sans profession, née à Dampremy, le huit mars mil neuf cent vingt et un, demeurant ensemble à Ransart, 27, rue Georges Lemoine, mais résidant habituellement à Kinshasa (République du Zaïre).

IX.-Monsieur DE RYCKE Gille-Oscar, dessinateur, né à Gelsenkirchen (Allemagne), le huit septembre mil neuf cent dix-huit, et son épouse, Madame BOUDIN Léona-Angèle, sans profession, née à Charleroi, le dix novembre mil neuf cent vingt, demeurant ensemble à Gilly, chaussée de Ransart, 336/338, résidence Futura, appartement C1.

X.-Monsieur JEAUMONET Georges-Joseph-Emile, employé, né à Walcourt, le quinze mars mil neuf cent vingt et un, et son épouse, Madame GHEUX Gisèle-Josiane, sans profession, née à Montolivet (France), le quatre septembre mil neuf cent vingt-six, demeurant ensemble à Gilly, chaussée de Ransart, 336/338, résidence Futura, appartement C2.

XI.-Mademoiselle VILAIN Nelly-Nathalie-Augustine, née à Heppignies, le dix-neuf avril mil neuf cent douze, retraitée, demeurant à Gilly, chaussée de Ransart, 336/338, résidence Futura, appartement E1.

XII.-Monsieur MOUTOIS Ernest-Denis-François, chef comptable, célibataire, né à Gilly, le douze février mil neuf cent vingt-cinq demeurant à Gilly, chaussée de Ransart, résidence Futura, appartement I6.

XIII.-Monsieur PATOUX Jean-Alexandre, imprimeur, né à Ransart le dix-sept février mil neuf cent vingt-quatre, et son épouse, Madame CEULEMANS Elisa, sans profession, née à Ransart, le sept novembre mil neuf cent vingt, demeurant ensemble à Ransart, 15, rue Soleilmont.

XIV.-a) Madame MASQUELIER Emilia, veuve Louis BAUTHIER, sans profession, née à Jumet, le quatre décembre mil neuf cent dix;

b) Madame BAUTHIER Marguerite-Rachelle-Sidonie, divorcée Roger MAGNIEN, employée, née à Jumet, le vingt-trois septembre mil neuf cent trente et un;

Demeurant ensemble à Gilly, Chaussée de Ransart, 336/338 résidence Futura, appartement D2.

XV.-Monsieur PAINDAVEINE Jean-Victorien-Emile-Ghislain, docteur en médecine-gynécologue, né à Jumet, le sept mai mil neuf cent trente-huit, et son épouse, Madame DUTRON Marie-Jeanne-Anna-Ghislaine, sans profession, née à Charleroi, le huit juin mil neuf cent trente-neuf, demeurant ensemble à Falisolle, 15, rue d'Auvelais.

XVI.-Madame CLAVIE Marguerite-Marie, sans profession, née à Dampremy, le vingt-six janvier mil neuf cent vingt-huit, veuve Jean-Baptiste SOMERLINCK, demeurant à Gilly, chaussée de Ransart, 336/338, résidence Futura, appartement C4.

XVII.-Monsieur LEBLANC André-Paul-Cécile-Guy-Ghislain, docteur en médecine, né à Namur, le vingt-neuf janvier mil neuf cent quarante-trois, et son épouse, Madame GEORGES Marie-Thérèse-Lucienne-Léonie-Benoît-Ghislaine, sans profession, née à Ermeton-sur-Biert, le quatorze août mil neuf cent quarante-deux, demeurant ensemble à Auvelais, 15B, rue Saint-Sang.

XVIII.-Monsieur HENRY Roger, chef magasinier, né à Ransart, le deux décembre mil neuf cent vingt, et son épouse, Madame BONDROIT Gilberte-Jeanne-Mathilde, sans profession, née à Ransart, le dix septembre mil neuf cent seize, demeurant ensemble à Gilly, chaussée de Ransart, 336/338, résidence Futura, appartement D6.

XIX.-Monsieur INCECCA Salvatore, mécanicien, né à Altavilla (Italie), le sept septembre mil neuf cent trente-trois, et son épouse, Madame DUMONT Aline-Fernande, secrétaire de laboratoire, née à Ransart, le vingt-sept juin mil neuf cent trente-huit, demeurant ensemble à Gilly, chaussée de Ransart, 336/338, résidence Futura, appartement D4.

Tous les comparants sous numéros II à XIX étant ici représentés par Messieurs Joseph DUPUIS et Raymond STRAUNARD, prénommés, leurs mandataires en vertu d'une procuration contenue dans le Statut Juridique de la Résidence Futura, à Gilly-Jumet, reçu par le Notaire soussigné, le douze juin mil neuf cent septante-sept, transcrit au Premier Bureau des Hypothèques de Charleroi, le six juillet suivant, volume 6908, numéro 4.

Le dit mandat ayant été réitéré, savoir :

a) Par les comparants sous II, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le vingt-quatre juin mil neuf cent septante-sept, transcrit le treize juillet suivant, volume 6919, numéro 6.

b) Par les comparants sous III, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, à l'intervention du Notaire Delmarche, à Ransart, le dix-huit juillet mil neuf cent septante-sept, transcrit le premier août suivant, volume 6927, numéro 1.

c) Par les comparants sous IV, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, à l'intervention du Notaire Carbonnelle, à Gilly, le vingt-neuf juillet mil neuf cent septante-sept, transcrit le douze août suivant, volume 6933, numéro 5.

d) Par la comparante sous V, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le vingt octobre mil neuf cent septante-sept, transcrit le seize novembre suivant, volume 6971, numéro 1.

e) Par la comparante sous VI, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le seize novembre mil neuf cent septante-sept, transcrit le sept décembre suivant, volume 1704, numéro 17.

f) Par la comparante sous VII, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, à l'intervention du Notaire Deflandre, à Châtelet, le seize novembre mil neuf cent septante-sept, transcrit le sept décembre suivant, volume 6964, numéro 16.

g) Par les comparants sous VIII, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le vingt-neuf décembre mil neuf cent septante-sept, transcrit le vingt-trois janvier suivant, volume 7017, numéro 9.

h) Par les comparants sous IX, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, à l'intervention du Notaire Delmarche, de Ransart, le vingt-deux mai mil neuf cent septante-huit, transcrit le vingt juin suivant, volume 7089, numéro 2.

DEUXIEME ROLE.

i) Par les comparants sous X, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le dix octobre mil neuf cent septante-huit, transcrit le sept novembre suivant, volume 7157, numéro 33.

j) Par la comparante sous XI, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le vingt-neuf novembre mil neuf cent septante-huit, transcrit le quinze décembre suivant, volume 7172, numéro 30.

k) Par le comparant sous XII, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le vingt et un décembre mil neuf cent septante-huit, transcrit le dix-neuf janvier suivant, volume 7221, numéro 10.

l) Par les comparants sous XIII, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, à l'intervention du Notaire Linker, à Jumet, le douze janvier mil neuf cent septante-neuf, transcrit le vingt-neuf janvier suivant, volume 7226, numéro 9.

m) Par les comparantes sous XIV, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, à l'intervention du Notaire Van Drooghenbroeck, à Charleroi, le premier février mil neuf cent septante-neuf, transcrit le quinze février suivant, volume 7234, numéro 10.

n) Par les comparants sous XV, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le premier février mil neuf cent septante-neuf, transcrit le vingt et un février suivant, volume 7232, numéro 22.

o) Par la comparante sous XVI, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le dix-neuf février mil neuf cent septante-neuf, transcrit le six mars suivant, volume 7250, numéro 7.

p) Par les comparants sous XVII, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le dix-sept août mil neuf cent septante-neuf, transcrit le trois septembre suivant, volume 7372, numéro 3.

q) Par les comparants sous XVIII, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, à l'intervention du Notaire Ganty, à Mont-sur-Marchienne, le vingt-cinq octobre mil neuf cent septante-neuf, en cours de transcription.

r) Par les comparants sous XIX, dans l'acte de vente reçu par le Notaire soussigné, le neuf novembre mil neuf cent septante-neuf, en cours de transcription.

Lesquels comparants aux présentes, agissant comme dit est, déclarent :

1/Qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte de base précité du douze juin mil neuf cent septante-sept, annexe III "description de l'immeuble", concernant l'emplacement des caves 13 et 29 attachées aux appartements D 3 et D 2.

La cave numéro 13 est renseignée se trouver au rez-de-chaussée de l'immeuble; la cave numéro 29 est renseignée se trouver au sous-sol de l'immeuble.

2/Que pour réparer cette erreur, il y aura lieu de lire, dorénavant, que la cave numéro 13 se trouve au sous-sol de l'immeuble et que la cave numéro 29 se trouve au rez-de-

chaussée du même immeuble.

3/En conséquence :

a) les lignes 16 et 17 de la page 34 du Statut Juridique de l'immeuble devront se lire :

"..., et au rez-de-chaussée, la cave numéro vingt-neuf, dénommé D 2;"

b) les lignes 1 et 2 de la page 35 du Statut Juridique de l'immeuble devront se lire :

"..., et au sous-sol, la cave numéro treize, dénommé D 3;"

Le présent acte interprétatif sera transcrit au Premier Bureau des Hypothèques de Charleroi.

CERTIFICAT D'ETAT CIVIL.

Le Notaire soussigné certifie l'exactitude des noms, prénoms, lieux et dates de naissance des comparants aux présentes sous II à XIX, conformément aux pièces officielles d'état civil requises par la loi.

DONT ACTE.

Fait et passé à Sambreville (Tamines).

Lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, Notaire.

Enregistré à Fosses-la-Ville le 4 mars 1950

Vol 23 Fol 4 C. 8 tarôles - renvoi.

Reçu : deux cent vingt cinq francs  
Le Receveur.

pour le Receveur  
le Vérificateur-Adjoint  
G. BERTRAND



B 140490

TROISIEME ET  
DERNIER ROLE.

Extrait à Chartea I, le 13/3/1980  
volume 7472 n° 20